



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-INT-136

Déposé le : 13.03.18

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

Agroscope de Changins : un « pouls filant » !

Texte déposé

Un fleuron de notre agriculture risque de disparaître !

En effet, Monsieur Johann Schneider-Ammann a annoncé que pour des questions purement économiques le site de Changins, spécialisé dans la recherche en viticulture, serait relocalisé à Posieux dans le canton de Fribourg.

A l'heure actuelle une discussion paraît difficile : « Aucun canton n'a été associé à cette démarche. C'est un problème suisse. »

La Confédération soutient les agriculteurs dans les efforts qu'ils déploient en vue d'une production rationnelle et durable, en contribuant à l'acquisition et à la transmission de connaissances. Elle gère ainsi la station de recherches agronomiques Agroscope, subordonnée à l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG).

La concentration des infrastructures à Posieux ne devrait être effective que dans une dizaine d'années et devrait permettre une économie d'environ 20%. Cette économie envisagée éviterait des licenciements.

Aves les sites d'Avenches, Changins, Liebefeld, Posieux, Tänikon, Wädenswil et Zürich Rekenholz, Agroscope dispose d'une infrastructure décentralisée qui permet de tenir compte des différences régionales du système agroenvironnemental.

Il me paraît indispensable que notre canton garde des moyens en matière de recherche en agriculture et viticulture. Une recherche fondamentale orientée vers l'application et la proximité avec la pratique doit perdurer.

Nous avons la chance de posséder un terroir magnifique et de nombreuses appellations d'origine contrôlée. L'innovation et la recherche sont les clés nécessaires au maintien d'une prospérité à long terme.

Ma question est simple : Le Conseil d'Etat se mobilisera-t-il, dès réception d'une décision formelle du Conseil fédéral, pour sauver des infrastructures en matière de recherche en viticulture et en agriculture sur sol vaudois ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

☒

Ne souhaite pas développer

☐

Nom et prénom de l'auteur :

Thierry Dubois

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch